

Mesures de soutien aux acteurs économiques - COVID-19

Edition du 07 janvier 2021

ACTUALITÉS

Publication d'un guide des mesures du Plan de relance pour les TPE et les PME

Un guide a été publié dans le but d'accompagner toutes les TPE et les PME aux mesures de France Relance qui leur sont destinées.

De quoi s'agit-il ?

Présentation des mesures du plan de relance à destination des TPE et des PME avec :

- le calendrier,
- le processus de mise en œuvre,
- des liens utiles, ...



[Consultez le guide \[PDF ; 2924 Ko\]](#)

Une place centrale pour les TPE et les PME dans la relance

De nombreuses opportunités :

un renforcement de leur bilan, de leur compétitivité et de leur capacité d'investissement

- mesures de renforcement en fonds propres via les prêts participatifs, les fonds labélisés relance ou les fonds d'investissement régionaux,
- allègement des impôts de production et aux aides à l'industrie : 70 % des plus de 500 millions d'euros engagés en 2020 bénéficient aux TPE et aux PME,

une accélération de leur transformation numérique :

- sensibilisation et formation des TPE aux outils numériques,
- objectif de numériser 1 million de TPE d'ici la fin du quinquennat
- aides déployées dans le cadre du plan « [clique mon commerce](#) »,

des opportunités avec une transition écologique accélérée :

- Travaux de rénovation thermique des logements ou des bâtiments publics et réhabilitation des logements sociaux constitueront de nouvelles opportunités de marché pour les artisans et les entreprises du bâtiment et des travaux publics.
- TPE et PME : réduction des émissions possible via les mesures de rénovation énergétique des locaux commerciaux ou les mesures d'accompagnement à la décarbonation des entreprises industrielles,

le développement et la préservation des compétences dans les TPE et les PME :

- Facilitation de l'embauche, l'apprentissage et la formation des jeunes qui entrent sur le marché du travail et en particulier sur les métiers en tension et/ou des métiers d'avenir, en finançant la formation, dont des parcours de transitions professionnelles.

40 milliards d'euros de France relance consacrés, de manière directe et indirecte, aux TPE et aux PME.

Mesures de soutien aux acteurs économiques - COVID-19

Edition du 07 janvier 2021

La mise en œuvre des mesures de relance pour les TPE et les PME

Précautions et mesures de simplification prises pour que les TPE et les PME bénéficient pleinement de la mise en œuvre des mesures de relance.

10% des marchés globaux réservés aux PME avec la loi ASAP

La [loi d'accélération et de simplification de l'action publique \(ASAP\)](#) a fixé, jusqu'au 31 décembre 2022, le seuil de passation de marchés publics en procédure simplifiée pour les travaux jusqu'à 100 000 €. La [loi ASAP](#) prévoit également que 10% des marchés globaux soient réservés aux PME.

[Simplification administrative : des avancées majeures avec la loi ASAP 04/12/2020](#)

Le tissu de TPE et PME locales favorisé

Verdissement du parc automobile de l'État :

- Plateformes d'achat régionales privilégiées par rapport à la plateforme d'achat centrale pour les marchés d'installation et de maintenance des bornes de recharge.

Les projets entrepris par les entreprises locales favorisés

La déconcentration des mesures de relance favorise les projets entrepris par les entreprises locales.

Services de soutien aux entreprises

Développement économique

Céline Koukoulsky
economie@poher.bzh

Développement touristique

Anne Doncker
anne.doncker@poher.bzh